

Département des Ardennes



**DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN
COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LAUNOIS-SUR-VENCE :**

**PROJET ÉCONOMIQUE SITUÉ
PROMENADE JULES MARY**

Projet d'extension de la Brasserie artisanale Ardwen



DOSSIER NOTIFIÉ AVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Vu pour être notifié aux personnes
associées à la procédure.*

Cachet de la CCCP et signature du Président :

Bernard BLAIMONT



Atelier d'Urbanisme et d'Environnement

28 avenue Philippoteaux

08200 SEDAN

Tél 03.24.27.87.87.

E-mail: dumay@dumay.fr

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LAUNOIS-SUR-VENTE

Bordereau des pièces du dossier notifié avant l'enquête publique

Numéro d'ordre	DÉNOMINATION DE LA PIÈCE	Abréviation
A	DÉCLARATION DE PROJET	D.P.
	RAPPORT DE PRÉSENTATION intégrant la présentation du site, du projet et de son intérêt général	
B	MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE LAUNOIS-SUR-VENTE	M.E.C.
1	RAPPORT DE PRÉSENTATION ENVIRONNEMENTAL	
2	EXTRAIT CIBLÉ DES DOCUMENTS GRAPHIQUES DU RÈGLEMENT Plan de zonage à l'échelle 1/2000 ^{ème} , ciblé sur le secteur géographique concerné par la procédure engagée	
3	EXTRAIT DU RÈGLEMENT ÉCRIT : ZONE URBAINE UE Règlement non modifié dans le cadre de cette procédure mais joint à titre informatif en accompagnement de l'extrait ciblé du plan de zonage modifié	
4	AUTRES PIÈCES : Arrêté du Président de la Communauté de Communes du 12 juin 2025, prescrivant la mise en compatibilité du PLU de Launois-sur-Vence avec une déclaration de projet économique situé Promenade Jules Mary	

Remarques :

1. Les autres pièces suivantes du dossier de PLU en vigueur de Launois-sur-Vence ne sont pas modifiées dans le cadre de cette procédure : PADD, OAP, Annexes
2. En phase ultérieure d'approbation, l'intégralité des deux plans de zonage modifiés du dossier de PLU de Launois-sur-Vence sera jointe au futur dossier approuvé (Territoire et Bourg)